



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 (2021-2026)
de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG),
Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert·e·s)
demandant d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neiges**

En séance du 4 novembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 158 de Mme et MM. C. Schenker, S. Jordan, V. Grady et D. Ruffieux lui demandant d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neiges.

Résumé du postulat

Selon le message au Conseil général du 14 septembre 2020 concernant le crédit d'étude pour la revitalisation de la Sarine, l'emplacement de la déchetterie est unanimement reconnu comme n'étant plus adapté à long terme au développement souhaité du site des Neiges. Les plans et visualisations inclus au message démontrent que seule la STEP doit dûment demeurer à terme aux Neiges, et par conséquent que les ateliers de la voirie nécessitaient d'être déplacés. Ce déplacement est également encouragé en termes logistiques, le site étant excentré et difficilement accessible.

La nécessité de repenser cet espace a été reconnue par le Conseil communal à plusieurs reprises, notamment en juin 2023, en réponse au postulat n° 52 portant sur la mise en place d'une déchetterie mobile, dont l'expérimentation est prévue pour 2024-2025.

Cependant, des investissements récents, tels que l'installation de panneaux solaires et de bornes de recharge électrique, ainsi que des projets d'aménagement dans l'ancienne tour d'incinération, semblent aller à l'encontre de cet objectif. Ces initiatives risquent de pérenniser un site inadapté, compromettant ainsi le projet de revitalisation.

Les signataires du postulat demandent au Conseil communal de clarifier sa stratégie pour l'avenir du site des Neiges, en tenant compte des engagements pris. Ils appellent à un examen approfondi des alternatives de relocalisation, qu'il s'agisse d'une délocalisation complète ou d'un retrait progressif des infrastructures existantes. Ils demandent dès lors au Conseil communal de présenter sa stratégie pour une planification du site des Neiges conforme aux communications précitées.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

Le site des Neiges abrite actuellement les infrastructures d'épuration des eaux (STEP) et différents secteurs et activités de la Ville tels que la voirie, la déchetterie et les ateliers des artisans. Dans un

avenir proche, le site des Neigles sera également amené à devenir un pôle énergétique important dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal. En effet, dans le cadre de l'établissement de son plan communal des énergies en 2018, la Ville de Fribourg a identifié le site des Neigles comme étant un gisement d'énergie important autour duquel vont s'articuler différents projets d'infrastructure de production d'énergie. Ajoutée à ce développement, l'évolution des besoins des différents exploitants amènera le site à subir d'importantes transformations au cours de la prochaine décennie. Ces changements sont en lien avec le développement de projets faisant partie intégrante de la transition énergétique d'une part, mais également avec la protection des eaux et le traitement des eaux usées. En effet, le durcissement des exigences cantonales en matière de rejets de la STEP et l'apparition de nouvelles normes sont à anticiper et à intégrer dans la planification du programme du site des Neigles.

A cet effet, le Conseil communal poursuit ses réflexions quant à la réorganisation du site, ceci en fonction de la pesée des intérêts énergétiques, environnementaux et logistiques inhérents au site des Neigles. Le Conseil communal confirme sa volonté de déplacer les ateliers et la déchetterie hors du site des Neigles et poursuit ses efforts afin de réaliser cet objectif.

Cette présente réponse expose ce qui est actuellement mis en œuvre pour réorganiser l'espace du site des Neigles, délocaliser à terme une partie des infrastructures et rendre une partie de l'espace à la Sarine tel que précédemment communiqué.

2. Etat des lieux des démarches entreprises

a. Création d'un programme de gestion de projets du site des Neigles

Tel que mentionné en préambule, compte tenu de l'enjeu majeur du site ainsi que des investissements conséquents à réaliser, notamment en matière d'infrastructures énergétiques et de traitement des eaux usées, une organisation permettant de prendre en compte les besoins des différents acteurs du site (Voirie, exploitants de la STEP, Service d'urbanisme et d'architecture, Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie), les contraintes du site et la planification de chaque projet a été mise en place par le Conseil communal en juin 2024. Cette organisation permet ainsi d'asseoir une vision à long terme du développement du site et de ses enjeux, avec notamment la mise en place d'un Comité de pilotage (COPIL) et d'un Comité technique (COTECH) dédié. Dans cette organisation figure le lot "Evolution du site" sous lequel sont pilotés la "stratégie déménagement" et la "relocalisation de la déchetterie et des ateliers", qui sont 2 projets parmi plus de 20 identifiés. L'organigramme est présenté en annexe de cette réponse au postulat.

b. Etude infrastructure Voirie

Au budget 2023, le Conseil général a validé un crédit d'étude afin de définir les lignes directrices de l'évolution aussi bien technique, organisationnelle et foncière du secteur voirie de la Ville.

i. Phase 0 Initialisation - clarification des objectifs – En cours (SIA 101)

Les objectifs se concentrent en premier lieu à permettre d'avoir une compréhension fine de l'utilisation actuelle du site par ses différents occupants, intégrant également une analyse de leurs interactions ou les contraintes techniques et spatiales liées à leurs activités. Cette utilisation actuelle est ensuite comparée aux besoins actuels et futurs, définissant ainsi à la fois

les critères pour une éventuelle relocalisation ainsi que sa temporalité. Lors de cette étude des besoins futurs, les possibles incertitudes sur le développement à long terme des activités présentes sur le site des Neigles, nécessitant encore des réflexions stratégiques, sont également identifiées afin de clarifier d'autres éléments à intégrer dans l'étude.

A partir de cette première phase, des scénarios d'évolution du site des Neigles et de relocalisation de certaines activités peuvent être identifiés. Ces scénarios sont ensuite approfondis en fonction du rapport coûts-bénéfices qu'ils apportent.

À ce jour, les démarches internes menées se sont concentrées sur l'inventaire et l'analyse des locaux et des activités du site, dans le but d'identifier leurs besoins, leurs interactions et leurs dépendances, et de répondre en priorité aux exigences spatiales à court terme de la STEP sur le site des Neigles.

ii. Phases 1 Énoncé des besoins et approche méthodologique – En cours (SIA 101)

L'évolution des besoins liés aux infrastructures d'épuration des eaux, dont le calendrier est dicté par l'obligation de répondre à des normes de rejets d'eaux usées fait apparaître déjà à court terme une problématique de manque de place pour permettre la cohabitation entre les différents acteurs présents sur le site des Neigles.

Cette problématique rend nécessaire la réalisation d'une étude se concentrant prioritairement sur la compréhension de l'utilisation actuelle des locaux par les différentes activités présentes sur le site, leurs besoins et leurs interactions afin de définir si des fonctions peuvent être délocalisées indépendamment les unes des autres et ainsi libérer de l'espace sur le site des Neigles tout en s'intégrant à d'autres sites répondant au mieux à leurs exigences différencierées.

Cette approche permet d'analyser différents sites d'implantation possibles avec leur propres caractéristiques spatiales et temporelles et de proposer plusieurs variantes, qui sont basées sur des opportunités foncières réelles.

iii. Phase 2 Études préliminaires (SIA 101) – Pour les éléments en priorité 1 exposés au chapitre suivant

L'inventaire de l'utilisation existante et de son adéquation avec les besoins des différentes entités est en train d'être finalisé, de même que l'analyse des interactions fonctionnelles entre les entités. Sur cette base, les premières opportunités identifiées sont en train d'être analysées de manière plus complète afin de vérifier leur faisabilité et comprendre leur impact sur le développement à plus long terme du secteur de la voirie.

Les prochaines phases de l'étude et notamment les réflexions stratégiques devant être menées par rapport à l'évolution future des activités présentes sur le site étant dépendantes des opportunités foncières identifiées et de leur temporalité, l'analyse de leur faisabilité dictera le planning et la priorisation des prochaines étapes.

c. **Véhicules, garages et infrastructures de recharges électriques**

Les véhicules étant directement liés aux besoins de la voirie et de la déchetterie, il avait initialement été envisagé de déplacer à terme l'ensemble ou une partie de la flotte de véhicules et des garages associés dans un autre emplacement. Cependant, si des véhicules thermiques peuvent être

relativement aisément relocalisés, le renouvellement de la flotte de véhicules thermiques vers des véhicules électriques, tel que souhaité par la Ville, soulève également la question des infrastructures nécessaires à la recharge de ces véhicules. L'état actuel de la flotte de véhicules nécessite des remplacements impératifs notamment en véhicules lourds (camions-poubelles) dont les modèles équivalents en version électriques impliquent le développement d'une infrastructure de recharge électrique conséquente sur le site, dont un investissement dédié à cet effet a été voté au budget 2025 (Rubrique 520.5060.272 – Neigles, recharge des véhicules électriques).

Le déploiement de ces infrastructures supplémentaires fixera cependant durant 10 à 20 ans une partie de la flotte de véhicules sur le site des Neigles, durée correspondant à la durée de vie des véhicules (10 ans) et d'une partie des installations de recharge (20 ans).

3. Priorités de délocalisations

Le Conseil communal maintient sa volonté de réorganiser l'espace du site des Neigles et de favoriser à terme l'accès public à la déchetterie. Dans le but de réaliser ces objectifs, le Conseil communal présente ci-dessous les déplacements envisagés ainsi que leur degré de priorité, dictés par des contraintes environnementales, spatiales et organisationnelles.

a. Degré de priorité 1

Bâtiment Neigles 82 (ateliers et stockage)

Le développement de projets d'envergure concernant la production d'énergie renouvelable ainsi que ceux dédiés aux traitements des eaux usées lié au renforcement des normes de rejets nécessitent la libération de nouveaux espaces sur le site. De par leur proximité avec les installations de traitement des eaux et de production d'énergie existantes, les ateliers et stockages actuellement situés dans le bâtiment Neigles 82 (voir plan annexe) doivent être déplacés afin d'accueillir de futures installations prévues à l'horizon 2030; prétraitement des déchets alimentaires afin de les valoriser énergétiquement dans la filière de méthanisation existante, et installations de capture et traitement du protoxyde d'azote (gaz hilarant), puissant gaz à effet de serre qu'il conviendra de réduire dans le cadre des objectifs du plan climat et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces futures infrastructures figurent dans la liste des projets figurant dans l'organigramme présenté en annexe. Il est à noter que ces projets sont imposés par leur destination et ne peuvent se trouver que sur le site des Neigles à proximité immédiate des installations existantes dont elles dépendent.

b. Degré de priorité 2

Artisans et économat

En degré de priorité 2 suivront les bâtiments abritant les artisans et espaces de stockage ne requérant pas un déplacement à court terme pour libérer de l'espace nécessaire à l'implantation d'infrastructures relatives au traitement des eaux usées ou à la production d'énergie renouvelable. Une délocalisation complète de ces activités (économat, autres activités artisanales que celles présentes au sein du bâtiment Neigles 82) relève d'une vision à plus long terme nécessitant un approfondissement des réflexions stratégiques quant à leur évolution future. Ces réflexions sont en cours, le Conseil Communal ayant mandaté le service d'Urbanisme et d'architecture afin d'étudier des solutions de déplacement à terme de ces activités (voir chapitre 2.b).

c. Degré de priorité 3

Déchetterie

L'emplacement actuel de la déchetterie est reconnu par le Conseil communal comme n'étant plus adapté à long terme au développement du site des Neiges tant d'un point de vue logistique que d'accès, tel qu'évoqué dans le postulat.

Une délocalisation complète de la déchetterie relève également d'une vision à plus long terme. Ces réflexions sont en cours, le Conseil communal ayant mandaté le service d'Urbanisme et d'architecture en collaboration avec le service des finances afin d'étudier des solutions de déplacement à terme de ces activités (voir chapitre 2.b).

En parallèle, le Conseil communal confirme le déploiement d'infrastructures de déchetterie mobile, conformément à sa réponse au postulat n° 52.¹ Sous réserve de l'aboutissement du processus budgétaire 2026, le déploiement de la phase pilote est prévu au printemps 2026 et avec un passage régulier de la déchetterie mobile dans les différents points de collecte du territoire communal.

Espace réservé aux eaux

Bien qu'inscrit dans une échéance à long terme, l'espace réservé aux eaux est une zone protégée et réglementée déjà prise en considération. Dès lors, la métamorphose du site à long terme ne peut passer outre la loi fédérale sur la protection des eaux, reprise par la législation cantonale et inscrite au plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg. À ce titre, les berges et surfaces jouxtant le site des Neiges font partie intégrante du projet en cours de revitalisation de la Sarine.

4. Conclusions

Le Conseil communal confirme son engagement à transformer le site des Neiges en un pôle stratégique pour la transition énergétique et la gestion des eaux usées. Reconnaissant les limites structurelles et logistiques de la déchetterie actuelle, ainsi que les objectifs de revitalisation des abords du site, le Conseil communal a initié une série de démarches en vue d'une délocalisation progressive des infrastructures, dont celles de la déchetterie.

Les efforts de planification en cours, gouvernés à travers les organes de pilotage COPIL et COTECH dédiés, permettent de garantir une coordination entre les enjeux énergétiques, environnementaux et logistiques du site. L'étude "infrastructure voirie", en cours d'élaboration, ainsi que la prospection foncière attestent de la volonté du Conseil communal de mettre en œuvre une stratégie cohérente.

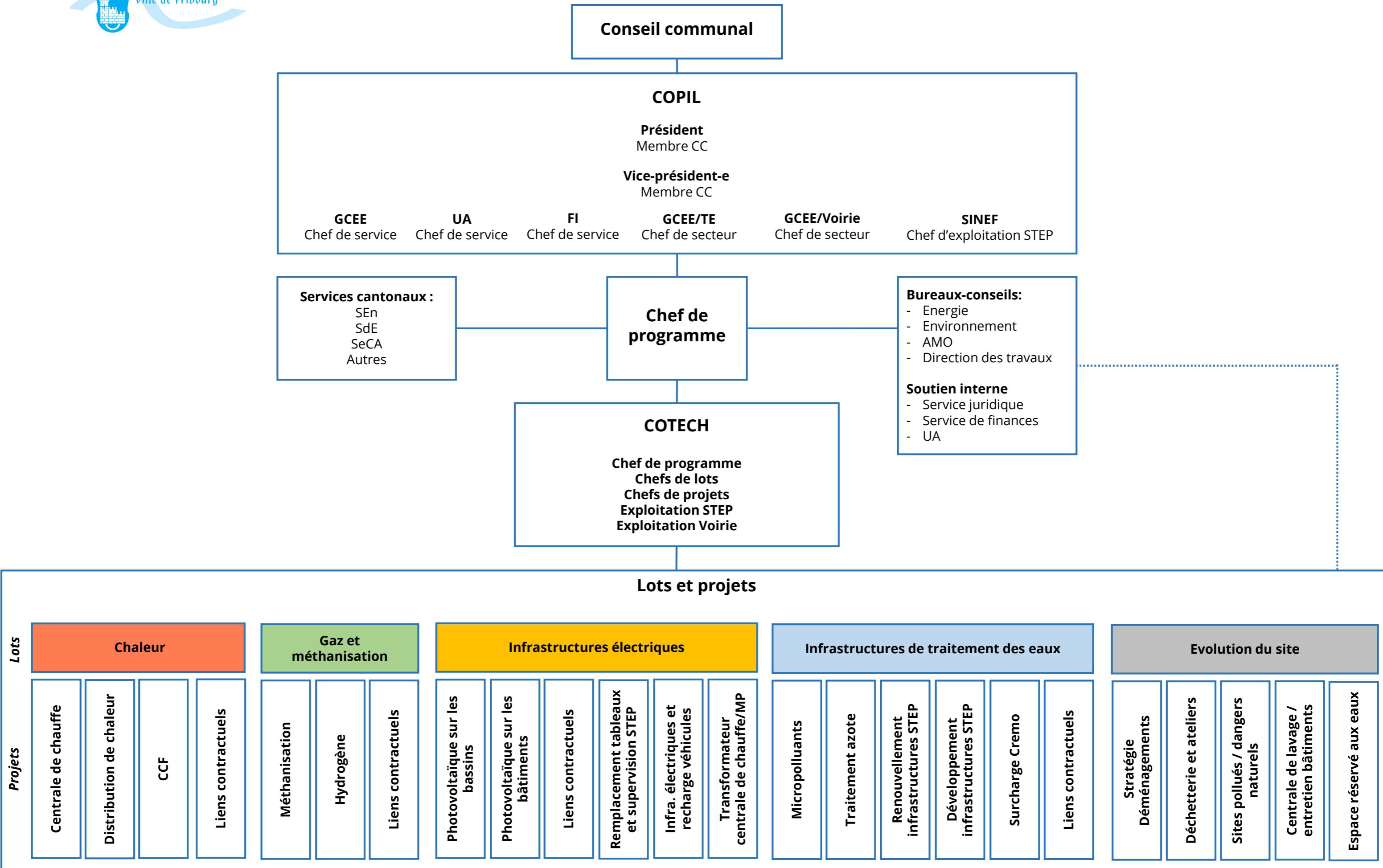
Ainsi, le Conseil communal répond à la demande du postulat n° 158 en confirmant sa stratégie de transformation du site des Neiges dans le respect des engagements précédents et en poursuivant les travaux déjà entamés depuis l'été 2024 visant à évaluer les alternatives de relocalisation, selon les structures et processus décrits dans la présente réponse. Cela étant, le Conseil communal relève que la mise en œuvre de la délocalisation de tout ou partie des activités déployées actuellement sur le

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-52-2021-2026-rapport-final-du-conseil-communal>

site des Neigles dépend, en premier lieu, de la disponibilité de terrains permettant d'accueillir ces activités. Néanmoins, à ce jour, la commune n'est pas propriétaire de tels terrains susceptibles d'accueillir tout ou partie des activités déployées actuellement sur le site des Neigles.

Le postulat n° 158 est ainsi liquidé.

Programme de projets site des Neiges : Organigramme





PLAN D'INFORMATION

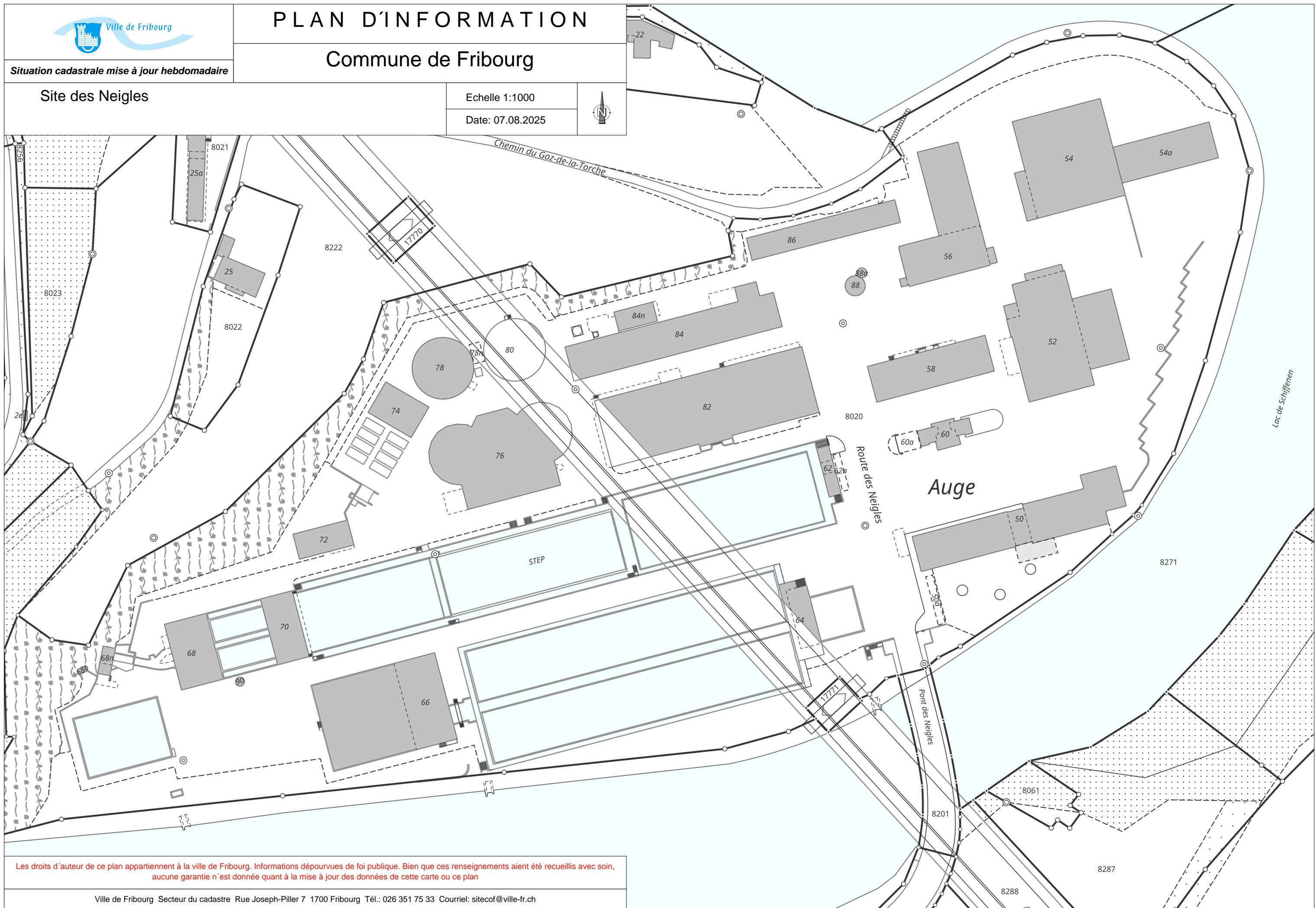
Commune de Fribourg

Situation cadastrale mise à jour hebdomadaire

Site des Neiges

Echelle 1:1000

Date: 07.08.2025



Les droits d'auteur de ce plan appartiennent à la ville de Fribourg. Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à la mise à jour des données de cette carte ou ce plan